

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑲

**N° 80 26296**

---

⑤④ Dispositif de réglage pour la claire-voie ou le contre-batteur d'une moissonneuse-batteuse à acheminement axial des produits de récolte.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 01 F 12/28, 12/18.

②② Date de dépôt..... 11 décembre 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : RFA, 17 décembre 1979, n° P 29 50 722.0.

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 26 du 26-6-1981.

---

⑦① Déposant : Société dite : DEERE & COMPANY, résidant aux EUA.

⑦② Invention de : Rolf Peiler.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Pruvost,  
31, bd Gutenberg, 93190 Livry-Gargan.

Dispositif de réglage pour la claire-voie ou le contre-batteur d'une moissonneuse-batteuse à acheminement axial des produits de récolte.

5 La présente invention concerne un dispositif de réglage pour la claire-voie ou le contre-batteur d'une moissonneuse-batteuse à acheminement axial des produits de récolte, comportant un rotor de battage ou batteur qui est entouré par la claire-voie, laquelle forme au moins une partie d'un carter cylindrique entourant le rotor de battage, au moins la claire-  
10 voie pouvant être réglée ou déplacée sensiblement dans le sens radial par le dispositif de réglage.

Il existe déjà un dispositif de réglage destiné à la claire-voie d'une moissonneuse-batteuse, tel que décrit dans le brevet U.S. N° 3 871 384, qui sert simplement au déplacement de cette claire-voie, laquelle entoure seulement la  
15 moitié inférieure du rotor de battage. La claire-voie formant contre batteur est, à cet effet, montée de façon pivotante par une extrémité sur le châssis de la moissonneuse-batteuse et elle est reliée par son autre extrémité au dispositif de  
20 réglage de sorte qu'après son réglage ou déplacement, la claire voie ménage un intervalle cunéiforme.

Par opposition à ce qui précède, le but de l'invention est d'agencer et de monter la claire-voie et les éléments conjugués de façon telle que l'on obtienne, sur une  
25 grande partie du rotor de battage, un intervalle ayant une largeur sensiblement constante.

On parvient à ce résultat, suivant l'invention, par le fait que la partie supérieure du carter et la claire-voie inférieure sont montées de façon réglable ou déplaçable. De  
30 cette manière, on peut augmenter nettement le rendement d'ensemble de la moissonneuse-batteuse, étant donné que l'on peut obtenir un transport satisfaisant des produits de récolte sur la totalité de la périphérie du rotor de battage. A cet effet d'une façon avantageuse, la partie formant carter est réalisée également sous la forme d'une claire-voie de battage  
35 supérieure et elle est déplaçable ou réglable conjointement à la claire voie inférieure. De cette manière, on peut réa-

liser le battage sur la totalité de la périphérie du rotor, soit 360°. Par ailleurs, d'une façon avantageuse, les claires-voies supérieure et inférieure sont déplaçables d'une façon telle que, sur la totalité de la périphérie du rotor de battage, l'écartement radial entre la surface intérieure des deux claires-voies et la surface extérieure du rotor de battage soit sensiblement la même dans toutes les positions. Etant donné qu'on réalise le battage sur la totalité de la périphérie du rotor, il est avantageux de conserver un écartement uniforme entre la face intérieure de la claire-voie et la surface du rotor sur toute la périphérie de ce dernier, indépendamment de la valeur de l'intervalle défini par réglage entre la claire-voie et le rotor de battage. On se rapproche d'un intervalle annulaire idéal lorsque les claires-voies supérieure et inférieure sont formées chaque fois par deux parties qui sont reliées ensemble chaque fois par une articulation pivotante à leur point de division.

On obtient une liaison sans vibration et sans jeu entre les parties individuelles de la claire-voie lorsque l'articulation pivotante est formée par au moins deux cales de forme bombée ou sphérique et par des boulons ou tirants prévus entre des brides des claires-voies et pouvant être soumis à une précontrainte par l'intermédiaire d'organes élastiques. Etant donné que, dans les différentes positions de la claire-voie, des espaces libres de valeurs différentes se forment aux points de séparation entre la claire-voie supérieure et la claire-voie inférieure, ce qui permettrait l'échappement des produits de récolte, il est avantageux de prévoir, dans la zone correspondant aux points de séparation entre la claire-voie supérieure et la claire-voie inférieure, une plaque de recouvrement soumise à la sollicitation d'un ressort, cette plaque de recouvrement comportant à une extrémité un élément de fixation en forme de S muni d'un évidement de réception dirigé vers l'intérieur et d'un évidement dirigé vers l'extérieur, l'évidement de réception dirigé vers l'extérieur étant engagé sur un support prévu sur la claire-voie, tandis qu'il est prévu, entre la face exté-

rieure de l'évidement de réception et un second support prévu sur la claire-voie, un organe élastique qui agit de façon à appliquer constamment la plaque de recouvrement contre la face intérieure de cette claire-voie. Du fait de l'utilisation de  
5 plaques de recouvrement soumises à la sollicitation de ressorts, il ne se produit pas de vibrations gênantes dans la zone correspondant à ces plaques de recouvrement. En outre, la liberté de mouvement entre les plaques de recouvrement et les claires-voies est conservée, étant donné qu'aucune particule de saleté gênante ne peut pénétrer dans les paliers de  
10 montage des plaques de recouvrement ou s'y déposer. Ce résultat est obtenu en particulier par le fait que l'évidement de réception et l'organe élastique recouvrent l'axe, à cet effet, de façon avantageuse, un dispositif de serrage servant à la  
15 fixation de la plaque de recouvrement est formé par un axe ou boulon et par une butée ou portée disposée à une certaine distance de cet axe, ainsi que par le second support associé à un organe élastique.

Suivant une autre particularité avantageuse de l'invention, le dispositif de réglage est constitué par des organes de réglage diamétralement opposés, qui sont montés de façon pivotante sur le châssis de la moissonneuse-batteuse et qui reçoivent les deux claires-voies réglables, les points  
20 de montage des organes de réglage se trouvant dans le même plan que les points de séparation des claires-voies, les organes de réglage étant constitués par des leviers coudés qui sont raccordés à leurs extrémités opposées aux points  
25 d'articulation des claires-voies, à un levier de réglage commun par l'intermédiaire de biellettes, le point d'articulation de ce levier de réglage sur le châssis se trouvant sur l'axe vertical médian du rotor de battage et au-dessus de  
30 la claire-voie supérieure.

Suivant une autre particularité avantageuse encore, le levier de réglage est relié par son extrémité libre à un  
35 dispositif de réglage, par exemple à un vérin hydraulique ou à une vis outige fileté de réglage, et le dispositif de réglage comporte un organe de sécurité contre les surcharges,

soumis à l'action d'un ressort. De façon avantageuse également chaque organe de réglage est formé par un levier et par un organe travaillant à la torsion, qui est relié par une extrémité à un bras, l'organe de réglage formant, avec trois autres organes de réglage, une liaison articulée entre les claires-voies et le châssis, deux organes de réglage étant chaque fois montés de façon pivotante sur un axe unique ou sur deux axes parallèles très voisins l'un de l'autre, deux organes de réglage étant prévus d'un côté des deux claires-voies, tandis que deux autres organes de réglage sont prévus de l'autre côté.

Suivant une autre particularité avantageuse encore, la première biellette avant est reliée au levier coudé avant prévu pour la claire-voie supérieure et la seconde biellette avant opposée est reliée au levier coudé prévu pour la claire-voie inférieure, tandis que la première biellette arrière est reliée au levier coudé arrière prévu pour la claire-voie inférieure et que la seconde biellette arrière opposée est reliée au levier coudé prévu pour la claire-voie supérieure.

Du fait de l'agencement avantageux des organes de réglage, la claire-voie supérieure et la claire-voie inférieure peuvent être déplacées uniformément, de sorte qu'on peut obtenir sur la totalité de la périphérie de la claire-voie une largeur d'intervalle sensiblement uniforme. Du fait de la disposition du levier de réglage au-dessus de la claire-voie sur le châssis, on évite que les produits de récolte séparés ne se fixent ou n'adhèrent sur les biellettes ou les leviers coudés individuels, ainsi que sur les points de liaison. Du fait de la disposition avantageuse des biellettes individuelles et des leviers coudés du dispositif de réglage, on obtient une suspension équilibrée des claires-voies, de sorte que celles-ci peuvent être déplacées très facilement. En outre, par suite du raccordement commun de toutes les biellettes aux leviers de réglage individuels, il est possible d'une manière simple d'actionner ces derniers au moyen d'un seul dispositif de réglage.

La description qui va suivre, faite en regard des

dessins annexés, donnés à titre non limitatif, permettra de mieux comprendre l'invention.

La Fig. 1 est une vue en plan du dessus du dispositif de réglage suivant l'invention, permettant le réglage  
5 ou le déplacement de deux moitiés de claire-voie.

La Fig. 2 est une vue de l'avant du dispositif de réglage suivant la Fig. 1

La Fig. 3 montre une articulation pivotante prévue entre deux quadrants d'une moitié de claire-voie.

La Fig. 4 est une vue partielle des deux moitiés  
10 de claire-voie au voisinage de leur point de séparation montrant également une plaque de recouvrement chevauchant le point de séparation.

La Fig. 5 est une représentation en perspective de  
15 deux organes de réglage conjugués du dispositif prévu sur le côté droit des deux moitiés de claire-voie.

Sur les dessins, on a représenté sur les Fig. 1 et 2 un dispositif de réglage qui est désigné par la référence 2 et qui sert au déplacement d'une moitié de claire-voie supérieure 4 et d'une moitié de claire-voie inférieure 6. Les  
20 deux moitiés de claire-voie 4 et 6 entourent complètement un rotor de battage ou batteur 8. Le rotor de battage 8, qui n'est pas représenté en détail sur les dessins, peut être agencé de telle sorte qu'il puisse être utilisé sur une mois-  
25 sonneuse-batteuse travaillant selon le principe avec acheminement axial des produits de récolte, en s'étendant ainsi dans le sens longitudinal de la moissonneuse-batteuse. Afin de pouvoir assurer le transport des produits de récolte à travers les deux moitiés de claire-voie 4 et 6, le rotor  
30 de battage ou batteur 8 peut être muni de battés et de lames de séparation, qui sont disposées en hélice à la surface de ce rotor de battage 8 et qui assurent ainsi le transport des produits de récolte selon un trajet hélicoïdal dans la direction axiale du rotor.

La moitié de claire-voie supérieure 4 est de même  
35 subdivisée et elle est formée par deux parties de claire-voie de mêmes dimensions 10 et 12 qui, comme visible sur la

Fig. 3, sont reliées à articulation ou de façon mobile entre elles, par l'intermédiaire d'une articulation pivotante supérieure 14. La claire-voie inférieure 6 est formée de même par deux parties de claire-voie de mêmes dimensions 16 et 18, qui dans ce cas également sont reliées entre elles de façon mobile ou à articulation par une articulation pivotante inférieure 20. Les deux parties de claire-voie 10 et 12 ainsi que 16 et 18 présentent, au voisinage de leurs points de division, des brides ou rebords 22 et 24 (Fig. 3) qui s'étendent sur toute la longueur des claires-voies et qui comportent un grand nombre de trous écartés 27 disposés l'un derrière l'autre par rapport à la direction longitudinale de la claire-voie, en vue de la réception de boulons ou tirants 26. Il est prévu chaque fois, entre la bride 22 ou 24 et la tête 29 du boulon outirant conjugué ou bien l'écrou 30 adapté sur ce boulon, une rondelle 31 ou bien une barrette qui s'étend de même sur toute la longueur de la claire-voie 4, 6, ainsi qu'une entretoise élastique ou un organe élastique 28 qui s'appuie par sa surface extérieure contre la rondelle 31 et par sa surface intérieure contre la bride 22, 24. Du fait de l'utilisation d'une entretoise élastique 28, qui peut être constituée par exemple par un ressort, il est possible d'exercer une précontrainte sur les deux brides 22 et 24. De cette manière, on crée entre les deux parties de claire-voie 10 et 12, ainsi que 16 et 18, une liaison évitant les vibrations. Les brides 22 et 24 des parties de claire-voie 10 et 12 ainsi que 16 et 18 sont maintenues écartées entre elles au moyen de cales d'écartement 32 de sorte qu'un intervalle peut être maintenu entre les surfaces intérieures des deux brides 22 et 24, l'étanchéité de cet intervalle étant assurée au moyen d'un joint longitudinal élastique 33. Les cales d'écartement 32 peuvent être constituées avantageusement par des billes ou des sphères qui, à cet effet, sont engagées sur les boulons ou tirants associés 26 et qui viennent se loger dans des évidements coniques 34 prévus dans les faces intérieures des brides 22 et 24. Si l'on règle par exemple la moitié de claire-voie supérieure ou inférieure 4, 6, les parties de

claire-voie 10 et 12 ou bien 16 et 18 peuvent alors pivoter autour de leur articulation 14, 20, jusqu'à ce que les brides 22 et 24 viennent s'appliquer l'une contre l'autre dans la partie correspondant à leur bord supérieur ou inférieur.

5 Comme cela apparaît en particulier sur la Fig. 2, le point de séparation entre les deux moitiés de claire-voie 4 et 6 se trouve dans le plan horizontal médian du rotor de battage 8. Dans la zone de séparation des deux moitiés de  
10 claire-voie 4 et 6 (Fig. 4), les bords terminaux des moitiés de claire-voie 4 et 6 ménagent un intervalle qui s'étend également sur toute la longueur des deux moitiés de claire-voie 4, 6 et qui est comblé par une plaque 36 de recouvrement de la cavité ou chambre inférieure de la claire-voie 8. La  
15 plaque de recouvrement 36 a, à cet effet, une forme arquée et son extrémité supérieure s'applique contre la face intérieure de l'extrémité inférieure de la moitié de claire-voie supérieure 4. Comme cela apparaît en outre sur la Fig. 4, les moitiés de claire-voie 4 et 6 comportent une bride annulaire 41, 43 qui n'est représentée que partiellement sur le  
20 dessin et à laquelle se raccorde chaque fois une enveloppe à claire-voie 47 comportant des perforations. Bien que cela ne soit pas représenté plus en détail sur le dessin, la claire-voie peut comporter plusieurs brides annulaires 41, 43 disposées l'une derrière l'autre sur toute sa longueur et servant à augmenter la rigidité des moitiés de claire-voie 4, 6.  
25 La moitié de claire-voie supérieure 4, ainsi que la moitié de claire-voie inférieure 6, comportent au voisinage de leurs points de séparation des barres de torsion 42 qui sont montées dans des perçages ou des supports des brides annulaires 41, 43. Entre la barre de torsion 42 de la moitié de  
30 claire-voie inférieure 6 et la face terminale supérieure de la bride annulaire 43, il est prévu une creusure ou dépression qui sert à la réception de la première moitié d'un élément 49 en forme de S, qui est prévu à l'extrémité inférieure de la plaque de recouvrement 36. La seconde moitié de  
35 l'élément 49 en forme de S se trouve sur la face intérieure de la barre de torsion 42, et la surface orientée vers le

bas de l'élément 49 en forme de S s'applique contre un organe élastique 44 prévu sur la bride annulaire 43, qui maintient cet élément 49 en forme de S sur la barre de torsion 42. A cet effet, l'organe élastique 44 est monté dans un alvéole qui est formé par un support 46 et une portée ou butée 48 reliée à ce support, le support 46 et la portée ou butée 48 étant fixées sur la face intérieure de la bride annulaire inférieure 43. Du fait du montage avantageux de l'organe élastique 44, la plaque de recouvrement 36 est constamment appliquée contre la surface intérieure des deux moitiés de claire-voie 4 et 6. La plaque de recouvrement 36 représentée sur la Fig. 4 peut également être reliée rigidement à une moitié de claire-voie 4, 6 par des vis ou des rivets. L'autre extrémité de la plaque de recouvrement 36 doit toutefois être librement déplaçable par rapport à la moitié de claire-voie opposée et doit s'appliquer simplement contre la surface intérieure de la moitié de claire-voie correspondante 4, 6, afin de permettre de cette manière un déplacement relatif des deux moitiés de claire-voie 4 et 6.

Comme cela apparaît en particulier sur les Fig. 2 et 5, le dispositif de réglage 2 comprend deux organes de réglage 45, 62 et 68, 70 disposés par paires sur les côtés droit et gauche des moitiés de claire-voie 4 et 6. Etant donné que les organes de réglage droit et gauche 45, 62 et 68, 70 du dispositif de réglage 2 sont semblables, seuls les organes de réglage de gauche 45, 62 seront décrits en détail ci-après en regard de la Fig. 5.

L'organe de réglage 45 est constitué par un levier coudé 50 qui est monté de façon pivotante sur un support 54 monté lui-même sur le châssis 52 de la moissonneuse-batteuse (non représentée sur les dessins), au moyen d'un axe 56. Le levier coudé 50 (Fig. 5) est relié par son bras inférieur 58, par l'intermédiaire de la barre de torsion 42, à une bielle 60 disposée à une certaine distance du bras 58 et qui est montée de façon pivotante par un axe 57 sur un second support 59 prévu sur le châssis 52. Le second organe de réglage 62 est agencé d'une manière analogue au premier

organe de réglage 45. Cet organe de réglage 62 comprend un levier coudé 51 dont le bras inférieur 61 est relié par une barre de torsion 42 à une biellette 63 qui est elle-même montée de façon pivotante sur le support 54 par l'intermédiaire du premier axe 56. L'organe de réglage 45 se distingue de l'organe de réglage 62 simplement par le fait que l'angle formé entre les bras du levier coudé 50 est supérieur à l'angle formé entre les bras du second levier coudé 51. L'organe de réglage 45 sert à déplacer la moitié de claire-voie inférieure 6 et l'organe de réglage 52 sert au déplacement de la moitié de claire-voie supérieure 4.

Comme cela ressort de la Fig. 2, il est prévu sur le côté droit des moitiés de claire-voie 4 et 6 deux organes de réglage 68 et 70 agencés de la même manière, l'organe de réglage 68 comportant un levier coudé 72, tandis que l'organe de réglage 70 comprend un levier coudé 74, ces leviers coopérant par des barres de torsion 42 avec des biellettes (non représentées sur le dessin).

Les extrémités supérieures des leviers coudés 50, 51 et 72, 74 sont reliées par des biellettes 76 à un levier de réglage 78 qui est monté de façon pivotante sur le châssis 52 de la moissonneuse-batteuse par un axe d'articulation 96. Comme cela apparaît plus spécialement sur les Fig. 1 et 2, la partie droite du levier de réglage 78 est reliée par une biellette 76 à l'organe de réglage 70 prévu pour la moitié de claire-voie inférieure 6 et par une seconde biellette 76 au levier coudé de gauche 51 prévu pour la moitié de claire-voie supérieure 4, tandis que la partie gauche du levier de réglage 78 est reliée par une troisième biellette 76 au levier coudé 72 prévu pour la moitié de claire-voie supérieure 4 et par une quatrième biellette 76 au levier coudé 50 prévu pour la moitié de claire-voie inférieure 6. Etant donné que les leviers coudés 51 et 72 qui attaquent la moitié de claire-voie supérieure 4 présentent un coudage plus prononcé l'écartement entre les points de raccordement des biellettes 76 est également plus petit que l'écartement entre les points de raccordement des leviers coudés 50 et 74 prévus pour la

moitié de claire-voie inférieure 6. Pour cette raison, les points de raccordement des leviers coudés 50 et 70 se trouvent par rapport à un plan longitudinal vertical médian des moitiés de claire-voie 4 et 6, si l'on considère la vue en plan qui forme la Fig. 1, d'un côté de ce plan vertical médian, tandis que les points de raccordement des biellettes 76 prévues pour les leviers coudés 51 et 74 se trouvent de l'autre côté de ce plan vertical médian. Les biellettes 76 reliées au levier de réglage 78 sont déplacées conjointement par un dispositif de réglage 80. Le dispositif de réglage 80 est constitué par une vis ou une tige filetée de réglage 82 qui est montée de façon coulissante dans un support 84 prévu sur le châssis 52 et qui peut être immobilisée dans différentes positions en hauteur au moyen d'écrous 86. Le point de liaison entre le levier coudé 78 et la tige de réglage 82 est constitué par une chape 88 pour la réception de l'extrémité extérieure du levier de réglage 78, et par une fente formant coulisse 90 à travers laquelle s'étend un axe 92 fixé sur ce levier de réglage 78. L'extrémité libre du levier de réglage 78 est raccordée à la tige de réglage 82 par l'intermédiaire d'un ressort 94. La liaison avantageuse prévue entre le levier de réglage 78 et la tige de réglage 82 permet un effacement de ce levier de réglage 78 quand une surcharge apparaît dans les claires-voies 4 et 6. Le réglage de la tige 82 dans le support 84 permet de déplacer les deux moitiés de claire-voie 4 et 6 vers le haut et vers le bas à partir de leur position normale visible sur la Fig. 2, afin d'augmenter ainsi la largeur d'intervalle entre la face intérieure des moitiés de claire-voie 4 et 6 et la surface du rotor de battage ou batteur 8. Etant donné que la moitié de claire-voie supérieure 4 ainsi que la moitié de claire-voie inférieure 6 sont subdivisées chaque fois encore en deux parties identiques et sont reliées par des articulations pivotantes 14, 20, la partie de moitié de claire-voie qui se trouve au voisinage du point d'articulation sur le levier coudé subit un déplacement plus important qu'au voisinage de l'articulation pivotante. De cette manière, lors du déplacement ou réglage des deux moitiés

de claire-voie 4 et 6, on peut obtenir, sur la totalité de la périphérie du rotor de battage 8, un intervalle annulaire de largeur sensiblement constante lorsque, par exemple, on déplace le levier de réglage 78 à partir de sa position visible sur la Fig. 1 en direction du bas, c'est-à-dire en direction de la position indiquée en traits mixtes pour ce levier de réglage 78.

Au lieu du dispositif de réglage représenté sur la Fig. 1 en 80, on peut également prévoir un dispositif d'actionnement provoquant automatiquement un déplacement du levier de réglage 78 en fonction du débit de passage des produits de récolte ou d'obstacles pouvant être rencontrés. A cet effet, ce dispositif d'actionnement est relié par l'intermédiaire d'organes émetteurs (non représentés sur le dessin) à la zone de battage et de séparation, afin de déterminer le débit de passage des produits de récolte ou bien la présence d'obstacles.

D'autres modifications peuvent être apportées au mode de réalisation décrit, dans le domaine des équivalences techniques, sans s'écarter de l'invention.

REVENDICATIONS

1.- Dispositif de réglage pour la claire-voie d'une moissonneuse-batteuse à acheminement axial des produits de récolte comportant un rotor de battage ou batteur entouré par cette claire-voie, qui fait partie au moins partiellement d'un carter cylindrique entourant ce rotor de battage, au moins la claire-voie étant déplaçable en principe radialement par l'intermédiaire du dispositif de réglage, caractérisé en ce que la partie de carter supérieure (claire-voie 4) et la claire-voie inférieure (6) sont toutes deux déplaçables.

2.- Dispositif de réglage suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la partie de carter est agencée de manière à constituer une claire-voie supérieure (4) qui est déplaçable ou réglable conjointement à la claire-voie inférieure (6).

3.- Dispositif de réglage suivant les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les claires-voies supérieure et inférieure (4, 6) sont réglables ou déplaçables de telle sorte que, dans chaque position, la distance radiale entre la surface intérieure des deux claires-voies (4, 6) et la surface extérieure du rotor de battage (8) soit sensiblement la même sur toute la périphérie de ce rotor de battage (8).

4.- Dispositif de réglage suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les claires-voies supérieure et inférieure (4,6) sont constituées chaque fois par deux parties (10, 12, 16, 18) qui sont reliées ensemble à leur point de division par l'intermédiaire chaque fois d'une articulation pivotante (14, 20).

5.- dispositif de réglage suivant la revendication 4, caractérisé en ce que les articulations pivotantes (14, 20) sont constituées par au moins deux cales 32 de forme bombée prévues entre des brides (22, 24) des claires-voies (4, 6) et par des boulons ou tirants (26) qui peuvent être soumis à une précontrainte par des organes élastiques (28).

6.- Dispositif de réglage suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les

côtés opposés voisins du point de séparation entre les claires-voies supérieure et inférieure (4, 6) forment un intervalle qui est recouvert par une plaque de recouvrement (36) soumise à l'action d'un ressort.

5                   7.- Dispositif de réglage suivant la revendication  
6, caractérisé en ce que la plaque de recouvrement (36) com-  
   porte à une extrémité un organe de fixation en forme de S  
   muni d'un logement de réception (40) dirigé vers l'intérieur  
   et d'un logement de réception dirigé vers l'extérieur, le lo-  
10   gement de réception dirigé vers l'extérieur étant engagé sur  
   un support (barre de torsion 42) prévu sur la claire-voie  
   (4, 6), tandis qu'un organe élastique (44) est prévu entre  
   la face extérieure du logement de réception et un second  
15   support (46) prévu sur la claire-voie, de façon à agir pour  
   appliquer constamment la plaque de recouvrement contre la face  
   intérieure (portée 48) de la claire-voie.

8.- Dispositif de réglage suivant la revendication  
7, caractérisé en ce qu'il est prévu un dispositif de serrage  
pour la fixation de la plaque de recouvrement (36) constitué  
20   par un axe (organe de torsion 42) et par une partie formant  
   butée ou portée (48) disposée à une certaine distance de cet  
   axe, ainsi que par le second support (46) avec l'organe élas-  
   tique (44).

9.- Dispositif de réglage suivant l'une quelconque  
25   des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est  
   formé par des organes de réglage diamétralement opposés (45,  
   62, 68, 70) qui sont montés de façon pivotante sur le châssis  
   (52) de la moissonneuse-batteuse et qui reçoivent les deux  
   claires-voies réglables (4, 6) les points formant paliers  
30   des organes de réglage se trouvant dans le même plan que les  
   points de séparation entre les claires-voies.

10.- Dispositif de réglage suivant l'une quelcon-  
que des revendications précédentes, caractérisé en ce que les  
   organes de réglage (45, 62, 68, 70) sont constitués par des  
35   leviers coudés (50, 51, 72, 74) qui sont reliés par leurs  
   extrémités opposées aux points d'articulation des claires-  
   voies, par l'intermédiaire de biellettes (76), à un levier

de réglage commun (78) dont le point d'articulation sur le châssis (52) se trouve sur l'axe vertical médian du rotor de battage (8) et au-dessus de la claire-voie supérieure (4).

5 11.- Dispositif de réglage suivant la revendication 10, caractérisé en ce que le levier de réglage (78) est relié par son extrémité libre à un dispositif de réglage (80) par exemple à un verin hydraulique ou à une vis ou tige filetée de réglage (82).

10 12.- Dispositif de réglage suivant la revendication 11, caractérisé en ce que le dispositif de réglage comprend des moyens de sécurité encas de surcharge soumis à l'action d'un ressort.

15 13.- Dispositif de réglage suivant les revendications 9 et 10 caractérisé en ce que chaque organe de réglage (45, 62, 68, 70) est constitué chaque fois par un levier coudé (50, 51, 72, 74) et par un organe de torsion (42) qui est relié par une extrémité à un bras (58) du levier coudé et par son autre extrémité à une bielle (60), l'organe de réglage formant, avec trois autres organes de réglage, une liaison articulée entre les claires-voies (4, 6) et le châssis (52)

20 14.- Dispositif de réglage suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que deux organes de réglage (45, 62 et 68, 70) sont montés chaque fois de façon pivotante sur un axe unique ou sur deux axes parallèles étroitement voisins l'un de l'autre, deux organes de réglage étant prévus d'un côté des deux claires-voies (4, 6), tandis que deux autres organes de réglage sont prévus de l'autre côté de ces claires-voies.

30 15.- Dispositif de réglage suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la première bielle avant (76) est reliée au levier coudé avant (72) prévu pour la claire-voie supérieure (4), tandis que la seconde bielle avant opposée (76) est reliée au levier coudé (50) prévu pour la claire-voie inférieure (6), la première bielle arrière (76) étant reliée au levier coudé arrière (74) prévu pour la claire-voie inférieure (6), tandis que la seconde bielle arrière opposée est reliée au levier coudé (51) prévu pour la claire voie supérieure (4).

FIG. 1

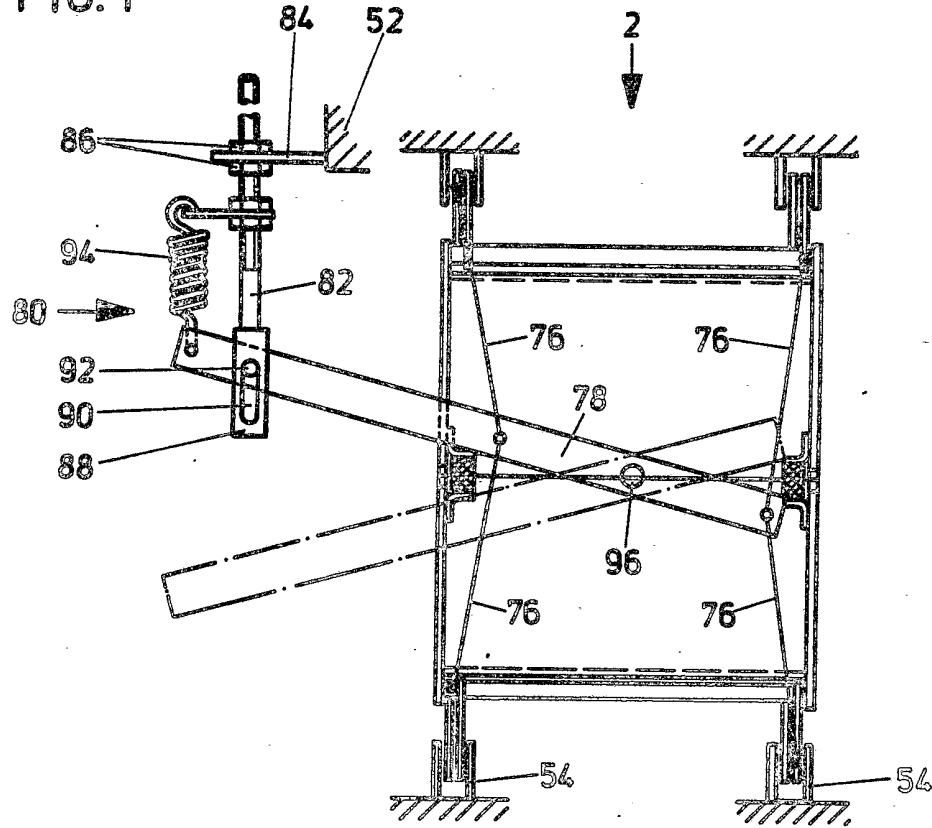


FIG. 2

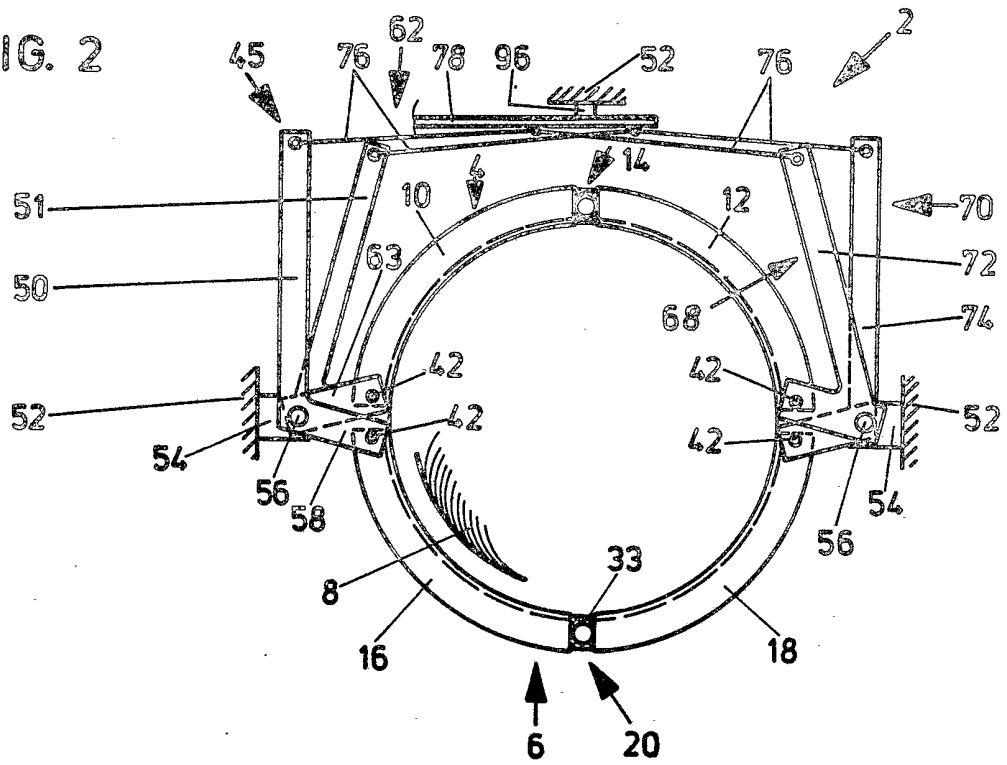


FIG. 3

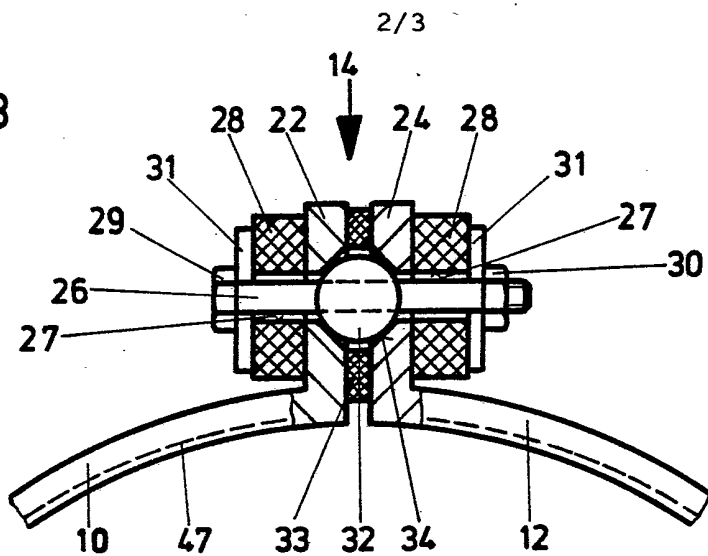


FIG. 4

